

**Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022
et du rapport du vérificateur (auditeur) externe**

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants relatifs aux états financiers de la Municipalité de Saint-Malachie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 :

- Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 1er mai 2023.
- Les états financiers ont été audités par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés et la firme a émis un rapport de l'auditeur indépendant avec l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Malachie au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »
- En 2022, la Municipalité a réalisé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **473 958 \$** (vente de terrains du secteur de la montagne de la Crapaudière pour environ 400 000 \$, droits de mutation immobilière d'environ 50 000 \$ de plus que prévu, transferts et aides du gouvernement provincial pour 115 000 \$ de plus de prévu pour le réseau routier local et dépenses plus élevées que prévues pour principalement au niveau du carburant pour les transports publics).
- Après les opérations de l'exercice 2022, la Municipalité a compilé des excédents non affectés, affectés et réservés pour un grand total de **1 116 325 \$** :

- Surplus libre (Excédent de fonctionnement non affecté) :	789 330 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Village :	75 204 \$
- Excédent affecté au réseau aqueduc-égout Crapaudière :	27 351 \$
- Excédent affecté au budget 2023 :	100 000 \$
- Réserves – Fonds de roulement, fonds réservé aux élections et autres:	124 440 \$
- L'endettement total net à long terme de la municipalité s'élève à 5 699 471 \$.

- Voici la conciliation sommaire de l'excédent de fonctionnement de 2022 :

Revenus de fonctionnement :	3 488 331 \$
Charges de fonctionnement (sans amortissement) :	(2 695 614)
Coût des propriétés destinées à la revente vendues et autre :	27 576
Remboursement du capital sur les emprunts :	(134 088)
Affectation aux activités d'investissement :	(213 777)
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté :	25 000
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté :	-
Remboursement du fonds de roulement :	(23 470)
 	<hr/>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales (Surplus de l'exercice) :	473 958 \$

- Au niveau des dépenses d'investissements, le total investi par la Municipalité en 2022 est de 448 169 \$ (Matériel roulant pour la voirie : 185 174 \$; Aménagement de parcs : 119 018 \$; Achat d'un analyseur de chlore et d'un ordinateur de gestion (aqueduc) : 34 067 \$; Projets Fonds Région Ruralité : 71 787 \$ et autres : 38 123 \$).
- La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses non imposable que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité et de la MRC de Bellechasse.

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2022 fut la suivante (incluant les sommes reçues de la MRC):

	Rémunération	Allocation de dépenses
Larry Quigley	5 776 \$	3 008 \$
Philippe Gaboury	1 925	1 083
Rodrigue Picard	1 925	1 083
Yohan Guillemette	1 925	1 083
Stéphane Giguère	1 925	1 083
Lydia Pouliot	1 925	1 083
Marcel Roy	1 925	1 083

- Les états financiers sont disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité au www.st-malachie.qc.ca et nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Larry Quigley, maire